

# Règlement des Trails du Portail de Roquandouire

## Organisation

Le Lezitrail34 (association loi 1901) organise les Trails du Portail de Roquandouire avec le concours du village de Saint Gervais sur Mare et de ses partenaires privés.

## Parcours

3 trails et une Randonnée sont proposés, empruntant en partie les sentiers de Grande et Petite Randonnée.

Tous les formats démarrent et arrivent à Saint-Gervais.

**La Roquandouire:** trail découverte de 15 km avec 800m de D+ aura lieu le dimanche 8 juin à 10H00 .

**Les Toits de l'Herault:** tracé technique d'environ 27 km et 1800 m D+ démarrera à 8H00.



**La Méfie-toi:** trail long et technique de 54 km et 3100m de D+ démarrera à 6H00

**La Randonnée:** 15km et 600D+, départ 8H10

Les départs seront organisés en conformité avec le protocole sanitaire en vigueur. L'heure précise de votre départ vous sera communiquée via notre Facebook (si départs en vague).

## Participations

Ces courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés, de toutes nationalités, homme ou femme, pour ceux nés

Dès 2007 (U20) JUNIORS		Trail découverte
Dès 2005 (U23) ESPOIRS		Trail court
Dès 2005 (U23) ESPOIRS.		Trail long

**(Réf : le règlement des manifestations de running FA Adoptée par le Comité Directeur de la FFA du 28 septembre 2024)**

## Inscriptions

Pour s'inscrire, il faut fournir **un certificat médical de moins d'un an le jour de la course de non- contre-indication à la course à pied ou la pratique de sports ou à l'athlétisme, en compétition ou sa copie.** Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Ou

Satisfaire au **Parcours de Prévention Santé** (PPS) FFA en fournissant l'attestation (en vigueur depuis le

1<sup>er</sup> septembre 2024) sur le site [pps.athle.fr](https://pps.athle.fr) Ou

D'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass'J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),

• Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de

L'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA),  
Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN),  
Fédération sportive des ASPTT,  
Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),  
Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),  
Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).

Les inscriptions seront closes dès que le nombre maximum de **200 coureurs** sera atteint pour chaque course

**Le trail découverte (15km550D+)** ou au plus tard le samedi 07 Juin à 18h00

**Les Trails long (54 et 3100D+) et court (27km 1800D+)** ou au plus tard le dimanche 8 Juin (**Trail long** à 4H30h et **Trails court** à 6H30h), date limite d'inscription. ( Si les conditions sanitaires le permettent.)

Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement.

### **Garantie d'annulation d'inscription**

L'objet de la garantie est de permettre le remboursement des frais engagés pour l'inscription à la course dans le cas où un coureur demande à annuler son inscription du fait d'un des événements suivants :

- un accident, une maladie grave ou le décès du coureur,
- une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Conditions d'indemnité : toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du justificatif, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes seront traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

### **Annulation d'une inscription**

Toute annulation d'inscription doit être faite par mail: vous retournez le mail reçu lors de votre inscription auprès de Nikrome: ils traiteront votre demande.

Le remboursement des droits versés à l'inscription ne peut se faire que dans les conditions suivantes : Pour toute demande d'annulation faite :

- Du 1er Janvier au 31 Avril : 50% des droits d'inscription réellement encaissés seront remboursés.
- Au-delà du 1er Mai : aucun remboursement ne sera effectué.

### **Equipement**

**-Obligatoire pour les Trails long et court (le contrôle pourra être effectué avant le départ et à tout moment sur le parcours) :** réserve d'eau minimum 1 litre, gobelet personnel\*, couverture de survie, Téléphone mobile, sifflet, réserve alimentaire, veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps (condition moyenne montagne).

- **Très fortement recommandé :** gants, vêtements chauds indispensables en cas de mauvaises conditions climatiques, vêtements de rechange, casquette ou tour de coup, pochette pour protéger portable de l'humidité...

Les bâtons sont autorisés sur les Trails long et court.

**(\*) : aucun gobelet sur les ravitaillements**

## **Remise des dossards et briefing**

*Samedi 7 juin 2025 : à saint Gervais sur Mare à la salle Moutou*  
- de 16 h à 19h30

Dimanche 8 juin (salle Moutou)

- de 4H30 à 5H30 : pour le **Trail long (54km 3100 D+)**
- de 6H30 à 7H30 : pour le **Trail court (27 km 1800 D+)**
- de 8H à 9H30 pour le **trail découverte (15km et 800D+)**
- de 7h00 à 7H50: **pour la randonnée**

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité. (Format papier ou numérique) Possibilité de le faire récupérer par un autre concurrent sous présentation d'une pièce d'identité (Format papier ou numérique) du concurrent ne s'étant pas déplacer.

## **Briefings**

Dimanche 5h45 briefing du trail long (54 km 3100 D+) sur l'aire de départ – village de Saint Gervais

Dimanche 7h45 briefing du Trail court (27km 1800 D+) sur l'aire de départ– village de Saint Gervais

Dimanche 8H00 briefing pour la randonnée.

Dimanche à 9H45, briefing du trail découverte (15km et 800D+) sur l'aire de départ, village de Saint Gervais

**Votre gobelet personnel vous sera indispensable** durant la course aux différents ravitaillements sur lesquels **aucun gobelet jetable** ne sera disponible.

## **Sécurité**

Des postes de sécurité seront implantés en plusieurs points des parcours. Ces postes seront en liaison téléphonique avec le PC de la course.

Une équipe de secouriste, un médecin et une ambulance seront présents tout au long de la journée.

Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié. Le médecin officiel seront habilité à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Le numéro du PC COURSE se trouve sur le recto du dossard

## **Mesures Sanitaires**

Toutes les mesures seront adaptées à l'évolution de la situation sanitaire au temps-T pour garantir la sécurité des participants.

## **Barrières horaires - interruption de la course**

Le temps maximal, pour la totalité du Trail long, est fixé à 11 heures. Les heures limites de passage aux principaux postes de contrôle sont les suivantes :

**Sur le Trail long** (54km 3100D+)

Andabre: 12h00 - l'Ourtigas: 15h30

**Sur le trail court:** (27km et 1800D+)

Andabre: 12H

Tout concurrent souhaitant poursuivre la course hors délai ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète. Il sera également confronté au risque de débalisage.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours et/ou de modifier le parcours et/ou de modifier les barrières horaires.

**Pas de barrières horaires sur le Trail découverte (15km 8000D+)**

## Contrôles - Abandons

Le dossard doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac. Le nom et le logo des partenaires ne doivent pas être ni modifiés, ni cachés.

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.

Tout traileur qui n'aurait pas suivi l'itinéraire balisé dans sa totalité ne pourra pas être classé.

**En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement :**

- 1) **Prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard**
- 2) **Appeler le PC course (N° de tel. sur le dossard)** pour signaler l'abandon.

Il devra regagner par ses propres moyens le poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche.

## Contrôles Anti-dopage

Des contrôles antidopage pourront être effectués après l'arrivée. Tout concurrent sélectionné devra s'y soumettre. Un refus de se soumettre au contrôle antidopage est considéré comme un contrôle positif et sera passible de sanctions disciplinaires.

## Environnement

Parce que nous aimons la nature et nos terrains de jeux, respectons-les !

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade donc irrémédiablement.

Ne jeter ni emballage de barre, ni mouchoir...

Quelques grammes dans vos poches ne vous retarderont pas et permettront à tous de profiter pleinement de ces paysages et de pouvoir y revenir.

Tout concurrent surpris en infraction sera immédiatement disqualifié

## Ravitaillements

**Sur le Trail long** : 5 ravitaillements complets et 1 liquide seront assurés ainsi qu'un à l'arrivée.

**Sur le Trail court** : 2 ravitaillements ainsi qu'un à l'arrivée.

**Sur le Trail découverte** : 1 ravitaillement complet ainsi qu'un à l'arrivée.

**Sur la Randonnée**: 1 ravitaillement complet ainsi que 1 à l'arrivée.

Les ravitaillements « solides » pourront être individualisés et identiques dans leur composition pour tous les coureurs.

Les ravitaillements « liquides » ne feront l'objet d'aucune manipulation de la part des coureurs si les conditions sanitaires l'imposent. Dans ce cas-là le service sera assuré par les membres de l'organisation qui rempliront les contenants individuels.

**Attention rappel : aucun gobelet jetable ne sera disponible. Vous devrez vous munir d'un gobelet personnel**

## Repas d'après-course

Les repas ne sont pas compris, ceci afin d'éviter le gaspillage de nourriture . Le repas pour les coureurs s'élève à 14€. Également pour les accompagnateurs le buffet d'après course nécessite d'être acheté en supplément de l'inscription coureur et réservé (16€).

Ceci sous réserve des mesures sanitaires en vigueur.

## Classements et récompenses

Aucune prime en argent n'est distribuée.

Un classement général Homme et Femme sera établi pour chaque course, avec les 3 premiers au scratch récompensés.

Les premiers de chaque catégorie, Hommes et Femmes recevront un lot (**sans cumul des temps scratch**).

## Accompagnateurs

Les vélos, VTT ou engins motorisés sont formellement interdits sur les parcours (hormis organisation course) . Toute assistance individuelle en dehors des points homologués est interdite, de même que l'accompagnement en course.

## Assurances

### Responsabilité civile :

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve auprès de la SMALC, N° 220946. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

### Individuelle accident :

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident et il est conseillé de souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels votre pratique sportive peut vous exposer.

## Disqualification

Sera disqualifié tout coureur qui n'aura pas respecté le présent règlement.

## Droit d'Image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

### **Récupération des traces GPX**

En respect des accords pris avec les propriétaires qui nous laisse traverser leurs parcelles privées de manières éphémères, ainsi que des traversées des zones Natura2000, que nous sommes autorisées à traversées à la période de la course en s'appuyant sur l'expertise des naturalistes, écologues Sans oublier les accès au domanial

**Il vous est demandé de ne pas diffuser, partager par n'importe quel réseau les tracés GPX récupérés lors de l'épreuve et de les garder à des fins personnelles.**

### **Protection de l'environnement**

Notre manifestation s'inscrit dans une démarche d'écologie prononcée que ce soit dans le tri des déchets, gestions des ravitaillements.

S'appuyant sur un travail de partenariat de longue date avec les associations apportant leurs expertises sur le respect des zones Natura2000 traversées, ainsi que l'ONF, les communes traversées.

**Il vous est interdit de laisser sur le parcours une quelconque trace de votre passage que ce soit de manière « matérielle » ou « naturelle ».**

### **Loi informatique et liberté**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant